L'ABEILLE.

Imprimée et publiée tous les jours, par JEROME BAYON, Imprimeur de l'Etat de la Louisiane.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

MERCREDI MATIN, 15 OCTOBRE 1834.

INTERIEUR.

NLLE-ORLÉANS, 15 oct. 1834.

Pour plusieurs avis français, voyez la partie anglaise; et pour les avis de Maréchall et autres, voyez le supplément.

Dévançant l'époque ordinaire de la reprise des publications quotidiennes des journaux, nous annonçons à nos abonnés qu'à dater d'aujourd'hui l'ABEILLE reparaîtra tous les jours.

Nos abonnés sont instamment priés d'envoyer leurs avis avant le coucher du soleil, s'ils veulent être assurés de les voir publier le lendemain.

NOMINATIONS PAR LE GOUVERNEUR.

William Bradshaw, shériff de la paroisse Washington, en remplacement de J. S. Bickham, démissionnaire.

Henry Boyer, juge de district du 6me. district judiciaire.

Alexander Gordon Eaton, avocat de district du 6me. district judiciaire, en remplacement de Wm. Dunbar, démissionnaire.

Comme il y a long-tems que le public n'a pas lu de lettre du célèbre O. P. Q., nous croyons employer utilement nos colonnes de la dernière qui nous est parvenue; elle demande la lecture attentive de quiconque s'intéresse à la politique européenne et à la marche des idées libérales.

BUREAU DU MAIRE.

Le nommé Edward Garret a été arrêté vendredi soir, par M. Sidney Harper, pour avoir passé un billet contrefait sur la banque de cité. MM. Edmond Caron et Arthur Mann ont déclaré avoir reçu le dit billet du dit E. Garret. M. S. G. Peters, président de la Banque, l'a reconnu comme faux; en conséquence, l'accusé a été envoyé à la geole de paroisse.

Hier vers midi, trois prisonniers accusés de vol se sont échappés de la geole de paroisse.—Ils sortirent par le toit; les nommés Ravels et Compagnie, sortirent du haut d'une maison basse à l'encoignure des rues Royale et St. Pierre, mais comme ils couraient, ils furent bientôt arrêtés.

Le nommé Antonio Costa ci-devant commis dans un magasin de la rue Chartres et accusé d'avoir volé des marchandises, sortit sur le toit. Un nègre ayant placé une échelle pour voir s'il n'y en avait pas d'autres, le prisonnier lui dit de le laisser passer, avec un ton d'autorité qui fit croire au nègre que c'était un citoyen qui était monté pour arrêter les prisonniers; il descendit tranquillement et, rendu à l'encoignure de la rue d'Orléans, il disparut.

QUE FAIT LE CONSEIL DE VILLE POUR LE BIEN GENERAL?

Rien! absolument rien! est la seule réponse que nous puissions faire à cette question? En vérité lorsque l'on y songe, on serait tenté de croire que les différents districts de la Nouvelle-Orléans ne sont représentés que par des énergumènes ou par des hommes qui se font un jeu de la bonne foi de leurs commettans, qui méprisent leurs plus chers intérêts, et qui passent leur temps à chaque séance, dans des discussions qui ne produisent que la pitié et le dégoût, par les personnalités et les injures que se disent messieurs les membres de l'assemblée, dans des discussions, où l'ordre et la décence doivent seuls régner.

Erreur de la part de ceux qui croient qu'il est quelquefois question dans le Conseil, de la prospérité de la ville; erreur plus grande encore, de ceux qui pensent que leur district est représenté avec cette dignité et ce décorum qui convient à un mandataire.

Que l'on se donne la peine d'assister aux séances de ce Conseil, ou de lire les débats que nous publions chaque semaine, on se convaincra facilement de la vérité des faits que nous avançons plus haut, et c'est avec peine que nous nous voyons forcés d'entrer aujourd'hui dans quelques détails; nous le savons d'avance, nous n'ajouterons encore quelques réflexions au grand nombre de celles que nos réflexions municipales nous ont values.

La première idée qui se présente à notre imagination, est de nous demander de quelle utilité a été jusqu'à présent pour la ville, les dix aldermen qui la représentent? Cette question que nous nous posons est bien facile à résoudre. Faut-il commencer par rendre compte de la manière dont se passe chaque séance; nous en prenons l'engagement, et quelque désagréable qu'il soit pour nous, nous sommes forcés, comme publiciste, de dire qu'aucun membre ne vient avec une idée d'amélioration; et qu'au lieu de préparer avant l'ouverture de chaque assemblée, des mesures d'utilités pour la ville, quelques uns de ces messieurs passent le temps précieux qui précède leur réunion, à la buvette, se rafraîchissant avec les liqueurs dont ils ont soin de ne se laisser jamais manquer.

La séance à peine commencée, le désordre et le scandale président, et c'est à qui veut avoir *l'honneur de violer les règlemens et se dire des injures*: c'est à qui veut avoir l'avantage de se faire entendre, et fatiguer le public d'un tas de rapsodies et de choses qui ne l'intéressent pas plus que le conte de BARBE BLEUE; c'est à qui se pique de faire des *comparaisons* qui peuvent quelques fois avoir un certain sel, mais qui, du reste, sont toujours éloignées du but des améliorations.

Puisque nous avons parlé plus haut de la *buvette* du Conseil, nous ferons remarquer les inconvéniens et les dangers qui peuvent en résulter. Combien de fois n'a-t-on pas entendu le Recorder, séance tenante, appeler du haut de sa tribune, des membres qui, sans s'occuper si leur absence rompait ou non le *quorum*, se livraient aux charmes et aux douceurs que présente ce petit appartement si bien approvisionné en liqueurs et en confitures, dont l'entretien, d'après le relevé qui nous a été fait hier au bureau du trésorier de la ville, ne se monte pour neuf mois qu'à la *modique somme* de SIX CENT QUARANTE-DEUX PIASTRES et quatre-vingt-quinze cents; ce qui fait à peu-près, QUINZE PIASTRES par séance, [déduction faite d'environ 86 pour éclairage et frais de bureau.]

Nous savons qu'avant d'être *Alderman on est homme*, et comme il est aussi dans la *nature de l'homme d'aimer un peu le vin*, nous trouvons tout à fait imprudent et déplacé qu'on laisse subsister une buvette dans un lieu où chaque membre se rend avec des opinions différentes, avec un esprit d'opposition malheureusement trop bien prononcé pour leur procurer les moyens de se dire plus crûment leurs vérités.

Pour en venir à une conclusion, qui certes, peut bien arriver, nous supposerons pour un instant que Mr. E. [illegible] pour un ivrogne, soit, [illegible] des services particuliers qu'il aurait pu rendre à son district envoyé au conseil pour le représenter; ne se pourrait-il pas fort bien que ce Mr. E. trouvant des facilités [illegible] avantageuses à ses goûts ne siégeât tout à fait dans le café et ne se portât à ces excès qui fort souvent ne sont occasionnés que par l'intempérance; certes, la chose peut fort bien avoir lieu; et à qui la devrait-on? à la buvette du Conseil, et à la facilité avec laquelle on dispose des [illegible] des citoyens. Tels sont les effets que cette espèce d'estaminet peut produire sur des hommes qui ne savent pas se conduire et se respecter. Un autre sujet d'une bien grande importance est l'augmentation énorme qui existe sur la liste des [illegible]; ayant fait aussi un relevé de ces dépenses, nous voyons qu'elles se sont élevées dans toute l'année 1832, à $10,819 50 cts; en 1833 à $12,155, et en 1834, pour *trois mois seulement* à l'énorme somme de $10,937; ce qui fait supposer qu'elles monteront, de 30 à 40 mille piastres cette année.

NOUVELLES RECENTES D'EUROPE.

Le courrier nous porte les nouvelles suivantes:

Le navire *Napoléon*, parti de Liverpool le 24 août, et arrivé à New York, le 29 de septembre, nous donne les extraits suivans:

La prorogation du parlement anglais nous prive d'une source dans laquelle nous puisions des nouvelles d'un caractère général. La reine d'Angleterre était de retour à Londres.

Les nouvelles du Nord de l'Espagne concernant la guerre sont contradictoires. En définitif, il parait que Rodil est à la poursuite de don Carlos; qui craint de se mesurer avec lui.

On a soumis aux Cortès d'Espagne, un document important, concernant les relations étrangères du pays. D'après ce document, il parait que le traité d'indemnité avec les Etats-Unis, a été positivement ratifié. Bien qu'on ne fasse aucune allusion positive aux anciennes colonies espagnoles, tout porte cependant à présumer qu'il y aura une réconciliation.

Don Pédro et sa fille étaient de retour à Lisbonne de leur voyage à Oporto, et on prenait toutes les mesures nécessaires pour le retour d'un corps [illegible] à Lisbonne. Les Soldats anglais au service portugais, étaient très mécontents, en ce qu'ils ne pouvaient pas [illegible] leur paie. On dit qu'ils vont être renvoyés dans leurs foyers.

CONSTANTINOPLE, 22 juillet.

Des lettres d'Erzeroum, reçues ici hier, annoncent qu'une caravane de 520 charges de marchandises principalement anglaises, a été attaquée en se rendant en Perse, par une tribu de Kourdes. [illegible] les voyageurs et les [illegible] pouvoir de l'autorité.

Aperçu de l'état politique de l'Europe [illegible] progrès du libéralisme.

PAR O. P. Q.

La révolution de la [illegible] Louis Philippe en 1830.

Traits et effets [illegible] le passage [illegible]

CONCLUSION.

Tournons-nous maintenant vers l'Espagne et le Portugal et voyons les immenses progrès que la révolution y a fait depuis 1830.

Peu après le commencement de cette année, les principaux réfugiés espagnols qui résidaient en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas, reçurent directement des offres et des invitations, des promesses et des *fonds du gouvernement français*. On les a *invités* à s'approcher des frontières d'Espagne, je dirai même qu'on les en a pressés, pour faire soulever les provinces basques, pour porter la Catalogne à la révolte, détrôner Ferdinand, proclamer le gouvernement constitutionnel, et faire une alliance avec la France. Dans ces jours d'enthousiasme, qui aurait jamais pensé à soupçonner le gouvernement français? Mr. Guizot qui dans ce tems là travaillait dans l'intérêt de la bonne cause s'est fait croire par les réfugiés. Le général Sébastiani a gagné leur confiance; il n'en fallut pas plus pour amener les mouvemens que le ministère français avait approuvés et qu'il les avait conseillés de faire. Les nouveaux ministres de la jeune dynastie avaient conseillé à cette époque d'en agir ainsi, parce qu'ils connaissaient l'alliance formelle que les trois grandes puissances du nord venaient de contracter contre la révolution de 1830, et le refus positif que Ferdinand venait de faire, de reconnaître Louis Philippe comme roi des français jusqu'au point d'insulter même l'ambassadeur de France; ils voulaient aussi par là répandre l'alarme dans la Sainte Alliance, et en extorquer des termes et des conditions favorables non pas à la liberté de la France et de l'Europe, mais à la faction orléaniste, et à la nouvelle dynastie. Ferdinand que ces mouvemens effrayaient fut contraint de céder.

Voilà tout d'un coup Louis Philippe reconnu par l'Espagne. On caresse en fêtes ses ambassadeurs, on les récompense.

Le gouvernement de Louis Philippe arrête alors les mouvemens évolutionnaires qui commençaient à se développer sur les frontières d'Espagne; après les avoir excités il traite même sévèrement ces braves espagnols qui avaient quitté Paris, Londres et les Pays-Bas, pour venir entreprendre de délivrer leur pays; il les oblige d'abandonner les frontières, et de se rendre à des dépôts établis dans l'intérieur de la France, où il les fait vivre à la ration. Rien de plus triste, rien de plus malheureux que les affaires des patriotes espagnols en 1831. L'observateur superficiel ne pouvait s'empêcher de croire que la situation de l'Espagne avait empiré, par suite de la révolution de Paris. Mais l'année suivante amena de grands changemens; la santé de Ferdinand devint précaire; la grossesse de la jeune reine fit naître des espérances et de l'activité, les intrigues du palais favorisaient la cause du peuple, la reine Christine qui a toujours été et qui sera toujours la même, qui conservera jusqu'à la mort son amour pour le pouvoir, le rang, et l'influence, femme ambitieuse, débauchée, violente et égoïste, trouva qu'il lui était devenu nécessaire de s'attacher à une autre cause, que celle des prêtres et des moines si elle voulait conserver le trône à sa fille Isabelle, et la faire triompher sur l'infant Don Carlos et ses enfans mâles. On ne peut pas nier ni oublier que si l'on a vu Christine rendre avec le tems de grands services à la cause de la liberté ce n'est pas de son bon gré; si elle l'a fait, ce n'est pas de cœur et d'affection; elle s'est trouvée forcée par sa position de consulter ses intérêts. Elle portait et elle porte encore autant de haine à la liberté, que Ferdinand lui-même. Elle aimait et elle aime encore les institutions monarchiques, les plus despotiques autant que son rival Don Carlos, ou que le comte d'Espagne. Elle n'a rien négligé, pour mettre dans son parti les prêtres et les moines, avant de s'adresser aux hommes et aux principes populaires.

Avec des sourires, des caresses, le sacrifice de sa dignité et de sa vertu personnelle; avec de l'argent, des promesses, des engagemens solennels, et les prières les plus séduisantes, elle essaya un mois après l'autre à se gagner le parti apostolique; mais elle n'y put jamais réussir: alors son amitié fut remplacée par la haine, ses caresses se changèrent en complots contre les conseillers de Ferdinand; c'est par les intrigues d'une jeune princesse napolitaine, belle et amoureuse que l'Espagne a été préservée du retour de l'inquisition, que Christine a toujours aimée dans le fond de son cœur, qu'elle aime encore, qu'elle n'aurait pas seulement conseillé de rétablir; mais qu'elle se serait réjouie d'avoir vu rétablir. D'un mal apparent est résulté il est pourtant sorti beaucoup de bien, et nous pouvons dire avec vérité qu'elle a reformé l'Espagne dans le 19e. siècle sans aucune intention de sa part, et même contre ses désirs. Ferdinand ne pouvait se résoudre à accorder que des concessions partielles; il n'ordonnait que des exils partiels; il ne changeait son ministère que par fractions. Quand les Torrijos lui tombèrent entre les mains, la jeune reine ne fit pas la moindre démarche pour les sauver de la boucherie et la mort. Cette princesse qui n'a plus à présent que le mot de liberté sur les lèvres, ne fit pas le moindre effort pour sauver cette bande désespérée de patriotes, qui trouvèrent la mort à la suite des conseils que l'on donna à Ferdinand. A la fin la reine devint plus pressante; ses intérêts personnels la tourmentaient jour et nuit; elle ne voyait plus rien devant elle que le sépulchre de son mari, dont le cadavre ne devait pas tarder à y être déposé; en dernier résultat, elle ne s'attendait qu'au bannissement, à la pauvreté, à la disgrâce ou l'assassinat. Elle est devenue désespérée. Ferdinand ne connaissait avec les femmes que ce que nous avons de commun avec les animaux. Il recherchait dans le sexe la beauté et non la vertu, les plaisirs des sens et non la noblesse du caractère ni l'élégance des manières.

Il se conduisait comme un animal lui-même, dans toutes ses poursuites, ses amusemens et ses occupations, et comme les femmes n'offraient pour lui que le moyen de satisfaire à sa sensualité, il ne trouva rien à désirer dans la jeune reine qui contenta en cela toutes ses viles inclinations. Voilà pourquoi il n'est pas étonnant qu'elle se fit rendre maîtresse de toutes ses affections, qu'elle eût usurpé sur lui une autorité absolue. Il consentit la convocation des Cortès pour assurer après sa mort, la couronne à sa fille; il laissa bannir son frère favori Don Carlos, dont les habitudes et les goûts ressemblaient beaucoup aux siens; et il fit entrer dans ses conseils d'Ofalia et Zea; deux personnages en horreur chez les purs apostoliques mais cependant aussi favorables à la monarchie absolue, aussi contraires par leurs doctrines au progrès de tout genre que Lord Wynford et même que Lord Eldon. Alors la reine fut au comble de la joie, de voir tous ses vœux accomplis. Les noms de Zea et d'Ofalia éclipsaient totalement dans *l'esprit du peuple* ceux de Calavarde et d'Espagne, aussi la reine crût elle avoir introduit dans le ministère des hommes vraiment populaires, qui après la mort de son mari, l'aideraient à mettre les Carlistes et les ultras dans ses intérêts, aux prix des concessions qu'elle était disposée à leur faire, quelques que ces fussent. Bermudez et d'Ofalia étaient les précurseurs du messie futur; mais cependant ce n'est qu'à présent qu'ils ont annoncé l'arrivée de ce messie; car Christine qui s'attend à retenir son influence après l'établissement d'un gouvernement représentatif et libéral en Espagne, va se trouver grossièrement trompée. On ne peut cependant s'empêcher de reconnaître les grandes obligations qu'à l'Espagne à Bermudez et d'Ofalia qui par leur influence et leur crédit ont tant contribué à la révolution. A la fin arriva la mort de Ferdinand, au moment où la reine était en mesure pendant que les Carlistes n'avaient encore rien d'arrêté. Dans le testament de feu roi se trouvaient expliquées ses vues, ses espérances et son système, on peut dire aussi les vues les espérances et le système de Christine. Le roi l'avait écrit sous la dictée de sa femme et de ses créatures. Ce testament s'adressait non aux espagnols libéraux, mais à leurs ennemis; il faisait une apologie aux moines et aux inquisiteurs, au lieu d'invoquer le secours de leurs adversaires. Vous chercheriez inutilement une disposition en faveur de la patrie, un legs pour le parti libéral; vous n'y pouvez trouver qu'un changement dans la succession; où les femmes sont préférées à la ligne des mâles; ce testament veut que le gouvernement conserve les mêmes hommes, les mêmes principes et les mêmes mesures.

La reine et ses ministres ont publié pour rendre la chose plus claire, un manifeste qui ne contient pas un mot sur la charte, ni sur la constitution, ni sur les Cortès, ni sur la liberté, ni sur les droits publics, ni sur la liberté nationale: Zea et d'Ofalia se contentent de promettre une reforme dans l'administration, des améliorations locales, un système de commerce plus juste et plus libéral, et une meilleure organisation pour l'intérieur en introduisant un arrangement avantageux dans la division territoriale, et dans les juridictions particulières. La révolution n'en continua pas moins sa marche; les prêtres se tinrent toujours éloignés de la nouvelle Dynastie, le manifeste a été à l'église de peu de satisfaire; la reine avec la régence retrouva les amis de feu son époux et les siens propres, mais elle vit aussi la nécessité de travailler avec des hommes plus disposés à satisfaire à l'opinion publique, à subvenir aux besoins de la nation, à en écouter les menaces, à mettre même à profit les violences auxquelles elle pouvait s'emporter, que ne l'étaient les d'Ofalia ou les Zea Bermudez, c'était là le moment du danger. Si Zea et d'Ofalia avaient gardé leurs places, la révolution espagnole serait peut être reculée de dix ou peut être de vingt ans. Carlos et ses enfans auraient peut même être préférés à Christine et à sa fille. C'était dis-je là bien le moment du danger que lord Palmerston conseilla à la reine de garder Zea et que Talleyrand lui recommanda de ne pas s'écarter des termes du manifeste, et qu'Addington et Rayneval la supplièrent de persévérer dans le système de modération par lequel elle avait débuté. Les cours de Vienne, de Saint Pétersbourg et de Berlin disaient: il est ne veut pas autre chose, s'il ne s'agit que d'un changement de dynastie, s'il ne faut qu'assurer la victoire à Bermudez, d'Ofalia et à leurs principes nos ambassadeurs peuvent rester à Madrid, nous ne troublerons pas cette fausse révolution; nous pouvons même accepter Mr. Zea de notre protection et de notre reconnaissance. J'ajoute: c'était le moment du danger pour la révolution espagnole; mais le bon génie de cette révolution a prévalu sur le mauvais. Elle a été sauvée de la destruction qu'elle aurait infailliblement éprouvée si Messieurs Zea et d'Ofalia étaient restés en place. Les progrès de la révolution espagnole ont fait renvoyer ces deux hommes dangereux. Depuis lors tous les ministères qui se sont formés et dans lesquels il est resté un de leurs confrères, sont devenus de plus en plus impopulaires à ce point de ne pouvoir garder leurs places; ces changemens ont duré jusqu'à présent, et l'Espagne est [illegible] O'Connell, [illegible] de Burdett, de [illegible] connues en France et en Angleterre. [illegible] fit passer partout pour l'œuvre de l'hérésie et de la tyrannie. Les prêtres ne sont plus distingués des autres citoyens, leurs privilèges sont réduits à tel point qu'aujourd'hui il est discuté sans la moindre réserve et avec la plus grande liberté. L'Espagne vient de reconnaître le principe des élections. Les Cortès sont convoquées; ce pays s'occupe maintenant d'établir des institutions représentatives. La rapidité du mouvement révolutionnaire égale nos désirs et dépasse de beaucoup notre attente. J'admets que Martinez de la Rosa a plus de confiance qu'il n'en faudrait avoir dans les banquiers et les capitalistes dont il suit trop les conseils. Je veux encore que le ministre de la guerre n'est pas assez convaincu que la nation de la nécessité d'un système plus étendu, pour les droits électoraux. Je conviens pareillement que l'on n'a pas suivi les principes populaires dans la convocation des Cortès, et que l'on a accordé à la propriété plus de poids qu'elle n'en devrait avoir pour donner la qualité d'électeur. Je veux encore que le ministre des finances n'ait pas l'instruction de Gorgotte, et que l'arrangement général de la dette espagnole doive se faire sur des principes équitables, et non sur les propositions de Messieurs Rotschild et Allende, mais si la révolution n'a pas encore rempli une des promesses qu'elle a faites elle avance cependant toujours. La presse en dépit des persécutions qu'elle éprouve, a plus de liberté qu'autrefois. L'opinion publique quoi qu'attaquée par la police, trouve cependant le moyen de se manifester sur les places publiques. Le principe des élections est reçu, le droit qu'a le peuple de refuser de payer les taxes que n'auraient pas voté ses représentans, est reconnu l'Espagne telle qu'elle est aujourd'hui est un pays où l'on peut vivre, où le tems, l'énergie et les patriotes feront ce qui manque encore à son bonheur. Ce que vous voyez en France, vous le voyez en Espagne; selon moi, nous avons bonne cause d'être content et d'espérer, nous pouvons dire sans craindre d'être démentis que la révolution avance dans ces deux pays.

Je demanderais si ne nous pourrions pas parler avec la même satisfaction et la même certitude du Portugal? Je ne m'arrête pas positivement sur l'abdication ou la défaite de Don Miguel, ni sur le simple succès de Don Pedro ou de Dona Maria; je n'aime pas plus un des deux frères que l'autre, et je dirai de la jeune reine, qu'elle n'a pas reçu la meilleure éducation, ni les meilleurs exemples pour la préparer à bien se conduire sur un trône constitutionnel. Je pense même que Don Miguel a plus d'amis et de partisans en Portugal que son frère Don Pedro, et qu'il lèverait aujourd'hui plus facilement une grande armée que Don Pedro, à son service dans les classes malheureusement placées sous l'influence des prêtres. Don Pedro selon moi n'a jamais fait du Portugal une question de liberté, mais bien une affaire de famille, de dynastie. Je suis soutenu dans ce que j'avance sur ce sujet par toute la conduite passée de don Pedro. Pour moi la question portugaise doit entièrement se séparer des combattans; elle n'a rien de commun avec Don Miguel, Don Pedro, ni même Dona Maria de Gloria. Il me fait sans doute beaucoup de plaisir d'apprendre qu'un autre roi est obligé de voyager, qu'il est contraint aussi bien que Don Carlos d'abandonner le Portugal; c'est une satisfaction pour moi de voir les despotes se donner ainsi en spectacle aux anges et aux hommes, l'objet qui touche le plus mon cœur sur le Portugal, c'est le progrès qu'y font les opinions constitutionnelles et les idées libérales. Les Portugais veulent aussi être *représentés, ils sentent donc aujourd'hui qu'ils sont quelque chose*. Les Portugais ne se laisseront plus vendre ni acheter, ni transférer, ni livrer comme des bœufs ou des actions de banque. Le peuple connaît donc ses droits naturels, il sait que ces droits essentiels sont inaliénables; le peuple dans l'exercice de ses droits élira des représentans, établira des écoles, aura des livres, des journaux, des estampes, des théâtres, et tolérera les protestans comme les catholiques, ainsi le Portugal deviendra humain et civilisé, par conséquent heureux. A dieu ne plaise que le Portugal n'ait fait tant de sacrifices, n'ait éprouvé tant de souffrances pendant de si longues années, que pour échanger don Miguel contre Dona Maria de Gloria. Non, non jamais leurs travaux n'auront un si triste résultat. Il faut une charte, il faut des chambres, il faut des lois, et non des decrets. Le peuple ne sera plus taxé en vertu des ordonnances lancées de Belem. Mais le mot de république s'est déjà fait entendre en Portugal; *tant mieux* Don Pedro est devenu impopulaire; *tant mieux* le peuple veut des principes et non des hommes, des faits et non des courtisans; *tant mieux*.

Sous ce point de vue, c'est en effet en Portugal que la révolution fait les progrès les plus grands et les plus satisfaisans.

Si maintenant nous jetons nos regards sur la Belgique, sur l'Italie, sur le Danemarc et sur la Suisse, y trouverons nous la révolution stationnaire? c'est ce que nous allons voir.

En Belgique il y a beaucoup de choses à déplorer, beaucoup à censurer, et même beaucoup capables de décourager, mais cependant, la révolution gagne du terrain. Les Belges ont maintenu leur ancienne position contre la Hollande; ils ont convaincu la cour de la Haie, qu'il n'y avait plus pour elle, ni chance ni espoir de les réduire sous sa puissance. Les Belges ont même fait reconnaître leur révolution par les états les plus contraires à la division des Pays-Bas, au point que les cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne s'accordent aussi à croire que la réunion de la Belgique à la Hollande, est devenue impossible. En Belgique il y a maintenant une charte, des chambres, une presse libre, et qui vaut mieux que le reste, des institutions représentatives, c'est-à-dire électives, et toutes ces choses émanées du principe de la souveraineté du peuple. Je sais bien, moi, que la Belgique serait beaucoup plus heureuse si elle pouvait s'unir à la France. Pour le moment, je ne veux pas prévoir ce que sera ici, le terme où tendent tous les changemens que ce pays subit en ce moment. Quoiqu'il en soit jusqu'au terme de cette union, les principes populaires sont destinés à faire des progrès dans ce pays, et l'on peut dire que la Belgique avance dans la carrière de la révolution. Il faut avouer que nous devons déduire contre ce pays, l'élévation de Léopold au trône, la trop grande influence du clergé dans le gouvernement, la malheureuse condition du commerce, qui souffre beaucoup en ce moment. La Belgique n'est pas encore arrivée au meilleur état où elle aspire, mais malgré tout cela comparez la situation actuelle de la Belgique, à celle où elle était en 1829 et même en 1830, et vous conviendrez qu'elle avance aussi en révolution.

Maintenant tournez-vous vers l'Italie, et le royaume de Naples en particulier. C'est un fait constant, grandement deploré par les cours du Nord et surtout par celle de Vienne que le roi de Naples se prépare à donner une constitution à ses sujets, et à entrer dans l'alliance occidentale qui comprendra l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Espagne, le Portugal, Naples, la Suisse, et les autres pays qui peuvent y entrer au premier jour. Voilà une grande alliance; c'est une preuve indubitable du progrès de la révolution en Europe; la quadruple alliance va bientôt devenir au moins septuple.

Voyez à présent le Danemarc. Même depuis que j'ai commencé cet essai, le roi de Danemarc vient par sa conduite de réaliser d'une manière signalée ce que j'ai dit dans ma déclaration, que la révolution fait des progrès en Europe, et que Louis Philippe avait eu raison quand en 1830 il prédit que *la révolution fera le tour du monde*.

Dans le moment même où la conférence de Vienne cherchait les meilleurs moyens d'imposer des limites aux chambres représentatives d'Allemagne, le roi de Danemarc qui appartient à la confédération germanique par sa qualité de duc de Holstein se préparait à donner une constitution à ses états. C'est un fait digne de mémoire; il trouve son parallèle dans la conduite de Guillaume IV, roi d'Angleterre; qui au moment où il faisait proposer dans ce dernier pays le bill de la réforme, consentait, en sa qualité de roi d'Hanovre, à ces protocoles de la diète allemande qui sont les bases de toutes les attaques qui se dirigent maintenant contre la liberté de l'Allemagne. Une conduite si peu susceptible d'explication ne nous offre rien de consolant ni d'encourageant, et nous offre un tableau scandaleux des faiblesses de notre pauvre humanité. Mais examinons quelques minutes par quels degrés la nation danoise est à la fin arrivée à l'heureux résultat que nous venons de voir, et par quelles raisons un gouvernement d'un despotisme si pur, s'est décidé à adopter une mesure qui renferme en elle-même tant de grandeur et de libéralité, car pour tout homme qui réfléchit, c'est un spectacle à la fois étrange et étonnant, que de voir un peuple de l'Europe fatigué de l'oppression d'une aristocratie arrogante, comme les Danois se résoudre à tout risque de se débarrasser de ce fardeau. En 1660 ils se jetèrent entre les bras du monarque. Ils lui donnèrent une autorité sans bornes, et le Danemarc devint une monarchie absolue. Le roi fut même obligé de promettre de ne jamais renoncer à sa prérogative dans quelque cas que ce fût, et il devint plus despotique qu'il ne l'avait d'abord désiré. Rien n'est plus extraordinaire que cette circonstance, à laquelle l'histoire n'offre rien de semblable; cependant la civilisation a fait plus de progrès en Danemarc que dans tout autre royaume de l'Europe septentrionale ou occidentale, et les maux qu'il y avait à craindre de cette autorité despotique dont le peuple avait revêtu le monarque ne sont pas arrivés. La noblesse chercha il est vrai à garder ses privilèges, et commençait dans le dernier siècle à s'agiter et à murmurer quand Struenzee, ministre favorable à la cause du peuple, et qui était d'ailleurs plébéien d'origine, entreprit de couper l'aristocratie par les racines, et d'en finir d'une fois avec les nombreux abus dont elle profitait. Il n'y réussit pas en dépit de son courage héroïque; et il devint avec la reine, sœur du roi qui gouvernait alors l'Angleterre, la victime des ennemis qu'ils avaient soulevés contre eux par leurs projets bienfaisants. A cette époque, Christian VII fut déclaré incapable de régner, et le roi d'aujourd'hui, qui n'était alors qu'un enfant, se saisit des rênes du gouvernement. Toutes les entreprises que forma le peuple pour regagner sa liberté, échouèrent. Tous ses efforts furent inutiles, et Cramer, Heiberg, Malte-Brun et d'autres patriotes furent contraints d'abandonner leur patrie pour en chercher une nouvelle en France où ils établirent leur résidence. Par une politique incertaine et faible le gouvernement exposa la capitale à être bombardée par les Anglais, mais le roi eut l'adresse de se montrer sur la brèche quand l'exigea la patrie, qu'il sauva à force de prudence et de concessions, de la ruine et de la banqueroute qui la menaçaient. En 1813 le Danemarc resta fidèle à Napoléon, aussi lui en coûta-t-il tout le royaume de Norwège que le traité de Vienne lui enleva.

Les Danois, instruits comme ils le sont, n'ont pas vu avec indifférence tant d'événemens se passer sous leurs yeux; il n'est rien arrivé en Europe qui ait été perdu pour eux; quoiqu'ils n'aient pas eu chez eux des révolutions comme celles de France, de Pologne, de la Belgique, ils se sont élevés à la hauteur du siècle par les lumières répandues chez eux, ils sont devenus philosophes et attachés à la liberté. La révolution de 1830 les a réveillés; on les a vus tout d'un coup remplis d'activité et d'énergie, adopter des mesures fortes mais modérées. Le gouverneur et bailli de l'île de Skyl, nommé Lonsen, eut en 1830 le courage et le patriotisme d'exposer au roi les besoins et les demandes du peuple danois. Il fut arrêté, jugé et condamné à l'emprisonnement; mais le roi qui ne croyait pas subvenir par là aux besoins du pays, déclara en 1831, l'intention qu'il avait de créer des états provinciaux, tant dans le royaume que dans le duché. Le monarque [illegible] consulter les légistes et les publicistes les plus distingués du Danemarc et des pays étrangers. D'un autre côté la commission qu'il avait nommée pour examiner cette affaire, [illegible] jour et nuit [illegible] plusieurs projets reçus [illegible] des faits et des opinions. En 1833 il y eut de l'agitation dans le peuple parce que les institutions promises ne se donnaient pas. [illegible] rapport. Depuis ce tems là [illegible] jusqu'au commencement de cette année que le roi reçut de toutes côtés des lettres et des représentations par écrit contre un délai ultérieur. Le peuple se plaignait de n'avoir aucune garantie pour l'avenir dans le neveu du monarque régnant, l'héritier présomptif de la couronne dont la mauvaise santé et l'esprit dérangé, ne promettaient rien de satisfaisant.

Le fils et successeur de ce dernier s'était attiré l'indignation et le mépris public et par sa conduite dissolue et le peuple aussi bien que le roi, craignait que la mort du dernier ne devînt le signal de l'anarchie et de la ruine pour le Danemarc. Voilà quelle était la situation de ce pays il y a quelques mois. C'est pourquoi le roi ordonna à la commission et à ses ministres de se hâter à mettre la dernière main à leurs travaux constitutionnels. Le prince Fréderic menaça il y a quelques semaines son épouse, la fille du roi de la terre; il n'en fallut pas d'avantage pour dessiller les yeux du monarque, qui résolut alors de ne pas exposer toute la nation danoise aux caprices d'un successeur si indigne, revêtu d'une autorité absolue. Le prince fut exilé, et le roi accorda au Danemarc un gouvernement représentatif. Je ne prétends pas proposer pour modèle d'imitation le caractère ou la composition des états provinciaux danois. Je suis loin de dire que le rapport du conseil du roi ne donne une pleine satisfaction, ou que les dispositions fondamentales sont assez grandes et assez libérales pour satisfaire les besoins ou combler les désirs des danois, tels que je les conçois; je veux bien admettre que les concessions qui viennent de se faire sont encore monarchiques; et qu'il reste encore beaucoup à faire par la suite: mais le principe est accordé, le peuple cesse d'être à l'avenir la propriété privée d'une dynastie. Les droits du peuple sont reconnus, c'est au peuple à faire le reste. Le pays se divisera en quatre parties qui auront chacune ses représentans particuliers. Les îles danoises éliront 70 membres; le Jutland environ 55, le duché de Schlesvig 44, et Holstein 41. Il y aura donc deux cents dix membres dans l'assemblée nationale, dont 25 seront nommés par le roi, et le reste par le peuple. Toutes les classes y seront représentées; les paysans éliront les quatre neuvièmes des membres, les propriétaires ou les hommes riches les deux neuvièmes, et les habitans des villes ou gens de métier, les trois autres neuvièmes.

Admettons que c'est un résultat bien agréable et bien satisfaisant, et qu'aucun évènement des tems modernes n'a fait tant de plaisir aux amis de la liberté, et aux avocats du *principe du plus grand bonheur*. Oui, oui la révolution fait des progrès en Europe. Nous avons peu de chose à dire de la Suisse, mais ce peu est satisfaisant en dernier résultat. Depuis la révolution de 1830, le canton de Tessino s'est débarrassé des tyrans qui en opprimaient le territoire. Les cantons de Basle et de Schwitz ont été divisés d'après les vues du peuple, et les demandes des opprimés. Le parti aristocratique a perdu ses emplois à Berne, à Lucerne, à Vaud et à Zurich. Le gouvernement Bernois est très libéral et très populaire. Les jésuites et les prêtres ont été obligés d'abandonner Fribourg. La Suisse s'est élevée en masse pour protester contre toute intervention étrangère dans ses affaires et a par là empêché l'effet des menaces de l'Autriche, de la Prusse, du Piedmont, de l'Allemagne et de la Russie. Les réfugiés polonais n'ont pas été bannis de Berne, et la Suisse sert encore d'asyle aux malheureux et aux persécutés. L'esprit de *Tell préside toujours à sa destinée, et veille à sa conservation*. La Suisse a marché avec la révolution; aussi est elle plus indépendante, plus respectable et plus respectée que jamais. Je veux bien que tout n'aille pas bien dans l'état de Neufchatel. Je crois bien que le nouveau pacte fédéral ne manque pas d'ennemis; je sais qu'il y a encore beaucoup à faire à Genève pour éclairer son gouvernement *de juste milieu*; mais la Suisse, avance toujours et certes dans cette partie de l'Europe la révolution n'a pas encore été arrêtée.

Mais qu'a fait la révolution en Russie? Je dis qu'elle y a fait des progrès dans les districts de la Lithuanie, de la Podalie, et dans plusieurs colonies militaires. La révolution a-t-elle avancé en Autriche? Oui, à Modène, à Parme, à Venise, dans la Lombardie, dans la Gallicie. Dans la Prusse? Oui à Posen, et dans le cercle du Rhin. A-t-elle avancé dans la Bohême, dans la Turquie?

Oui, et beaucoup plus que l'on ne le croit ou que l'on ne le sent généralement. Qu'a-t-elle fait en Turquie? Elle y a avancé, témoins les journaux, les livres, les correspondances des papiers anglais et français, les gardes nationales, et des institutions presque représentatives, l'ancien régime dit adieu même à ces pays là, et quoiqu'il s'en aille lentement de ces contrées, les choses s'y rajeunissent déjà et continueront à s'y rajeunir.

Ne me permettrai-je pas, avant de terminer ce résumé de la révolution et de ses progrès de faire des questions sur la Grande Bretagne. La révolution ne fait elle pas des progrès dans cette terre classique de la liberté constitutionnelle, en dépit de l'influence de l'aristocratie, en dépit des anathèmes d'un clergé devenu riche; et en dépit des fautes du gouvernement? n'est-ce rien pour ce pays que d'avoir passé le bill de la réforme? n'est-ce rien que d'avoir aboli tous les sermens de Test religieux?

N'est-ce rien que d'avoir attaqué les corporations, ces égoûts d'iniquité et de crime? N'est ce rien que d'avoir réformé les cours de justice, attaqué les lois oppressives appelées lois des pauvres, d'avoir engagé le combat avec le plus fort de tous les Goliaths, l'église établie! Je veux bien que les anglais vous ayez encore plus à faire que vous n'avez fait, que vous deviez abolir la législature héréditaire, sous peine de ne rien pouvoir faire pour le bien de votre pays; je conviens qu'il y a réaction chez les riches et les puissants en faveur des tories contre les whigs; mais je ne vois rien là de quoi surprendre ni décourager personne, c'est tout le contraire.

Les tories oseront ils entrer dans le monastère! Lord Aberdeen aura-t-il le front de reprendre sa politique étrangère! Lord Wellington viendra-t-il soutenir une autre fois que son système des bourgs pourris offre la meilleure représentation possible! Croyez vous que les tories puissent défaire ce qui est fait, ou les whigs vous ramener aux votes de Winchilsea et de Bedford!

Ne vous laissez donc pas abattre; votre bill de réforme vous donne le pouvoir de détruire tout les genres de corruptions qui existent dans l'état, toutes les institutions oligarchiques, toutes les *sinécures*, toutes les pluralités de bénéfices, toutes les dîmes, toutes les oppressions, avec de la patience, du zèle et de la persévérance vous pouvez ferez payer la dette qui vous est due par plusieurs siècles de mauvais gouvernement.

Il y a cependant un pays en Europe qui n'a pas fait de progrès, il y a un pays qui semble destiné à périr; cependant ses enfans sont les plus braves des hommes, son amour pour la liberté, est le plus fort qui existe; sa cause est la plus juste, sa situation la plus déplorable et la moins méritée.

Je veux parler de la Pologne; l'Europe entière devrait demander avant toute autre chose, la régénération, le rétablissement du rang des nations, et l'indépendance. Cependant, quoique la Pologne n'ait pas fait de progrès, quoique ses châteaux soient déserts, ses plaines incultes, ses champs blanchis des os de ses martyrs; quoique les rives de ses rivières soient encore couvertes des restes du carnage; quoique la Pologne ait cessé d'exister et que son nom soit effacé de la liste des nations, sa cause a toujours fait des progrès, le parlement et le gouvernement d'Angleterre ont voté une somme d'argent pour secourir les malheureux réfugiés polonais. Puisse la Pologne devenir le mot d'ordre et le cri de ralliement des réformateurs anglais.

Je vais finir. Dans mon tableau rapide, j'ai rendu fidèlement la vérité; j'ai donné les causes de notre joie et de notre douleur. En résultat, avons-nous plus de sujet d'être satisfaits. Cette question ne se serait pas proposée, si les gouvernemens français et anglais avaient bien compris leur mission glorieuse, leur mission morale, leur mission pour civiliser le monde. Ils ne l'ont pas fait, et cependant la révolution avance toujours en Europe. Quoique tout compensé, nous ayons plus de raison de nous réjouir que de nous chagriner, puisque le bien prédomine sur le mal, nous ne devons cependant pas oublier que la cause de la liberté civile et de la liberté religieuse est en péril en Europe. Il ne peut pas en être autrement, tant que le gouvernement de France et celui d'Angleterre seront confiés à des hommes qui voudront établir une alliance entre les rois de la vieille Europe et les peuples de la *nouvelle*. Un gouvernement représentatif et des principes de liberté, peuvent seuls garantir du danger, la prospérité et les droits du peuple, et assurer le triomphe de la justice sur la force, de la liberté sur l'oppression, du bonheur de la masse sur les privilèges de quelques nobles; chose que désire ardemment,

Votre très-humble et obéissant serviteur.

CIGARRES DE LA HAVANE—70,000 cigarres de la Havane supérieurs, et Trabucos, en débarquement et à vendre par
Wm G HEWES,
15 oct — rue du Camp, No. 66

CHANDELLES DE BLANC DE BALEINE—100 caisses de Blanc de Baleine de New-Bedford, en débarquement, et à vendre par
WILLIAM G. HEWES,
15 oct — No. 66, rue du Camp.

INDIENNES IMPRIMEES, ROBES &c.—En grande variété, surtout les nouveaux échantillons qu'il vient de recevoir par ballots à vendre.
G. VANCE,
15 oct — No 51, rue de la Douane.

PLATILLES, Bretagnes et Creas à la Morlaix, reçues dernièrement, à vendre par
G. VANCE,
15 oct — No. 51, rue de la Douane

MARCHANDISES SECHES pour le marché mexicain:
Impériales anglaises; Nankins bleus en gros ballots;
Draps noirs et bleus; Velvetine;
Mouchoirs de 8-4; Schales; Batiste; Jaconnet;
Flannelles; Couvertures rose &c., bien calculées pour le marché mexicain, et ayant droit au drawback, à vendre par
G. VANCE,
15 oct — rue de la Douane, No. 51

JEUNE GARDE A CHEVAL.

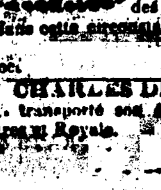

LES membres composant la compagnie, se réuniront au domicile du capitaine jeudi, 16 du courant, à 7 heures du soir, pour délibérer sur des affaires importantes pour le bien du corps.

Le capitaine ose espérer que le zèle et la ponctualité accoutumés des membres se feront encore remarquer dans cette circonstance. Par ordre du capitaine.
F. MYEVES,
15 oct — maréchal des logis chef

M. CHARLES DE ARMAS, notaire public, a transporté son étude rue Conti, No. 37, entre Chartres et Royale. 10 oct—4

POUR LA HAVANE.
Le brick espagnol fin voilier CINCO HERMANOS, capitaine Vicent, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste, ou passage. S'adresser au capitaine à bord, ou à
15 oct — J PRATS & FILS.

POUR LA HAVANE.
La goelette EVARISTO, capitaine Romine, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
15 oct — J PRATS & FILS.

POUR LA HAVANE.
Le brick espagnol ALEJANDRO, (paquebot No. 1,) capit. Raffiel Granador, recevra du fret et des passagers. S'adresser au capitaine à bord.
15 oct—3

AVIS—Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre la propriété de feu Allen Murphy, sont priées de les présenter aux soussignés dans les dix jours de la date du présent. Autrement elles ne seront pas comprises dans le tableau de distribution qui sera alors enrégistré en cour.
F. GORDY, J. JALSTON, } curateurs.
15 oct—10

LES soussignés viennent de recevoir de France par la voie de New York, un assortiment de marchandises nouvelles, consistant en:
Soiries de toutes couleurs; Gaze laine imprimées;
Chali uni et imprimées, Mérinos français 5 4;
Italiennes françaises couleurs claires et foncées;
Mouchoirs de batiste à ourlet brodés;
" " unis avec vignettes en couleur;
Ceintures brodées et unies;
Schalls chali 4 4 et 5-4,
Echarpes d'un genre nouveau;
Gants de peau en couleur pour Dames;
Gants de soie noirs et en couleurs, brodés et à jour;
Cols de batiste brodés pour dames et enfants;
Souliers et bottines françaises;
Indiennes rouges andrinoples unies et croisées;
Bas de soie et de fil d'Ecosse unis et brodés;
Dentelles, fil et de bobinet toutes largeurs;
Satins de toutes couleurs,
Palatines noires et en chinchilla;
Manteaux en draps et en mérinos;
Habillements de draps pour enfants;
Mouchoirs de Rouen, nouveaux dessins &c. &c.
A. RATTI & TIPON,
15 oct — rue de Chartres, No. 92

MAGASIN & MAGASINS DE DEPOT.
A LOUER par les soussignés: Un Magasin de dépot très considérable, ayant 160 pieds de profondeur, à l'épreuve du feu, et situé dans la rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
Un Magasin pour dépot neuf, à trois étages, situé dans la profondeur du terrain, No. 54, rue Toulouse, entre les rues Royale et Chartres.
Un grand Magasin appartenant à la maison No. 54, rue Toulouse. Pour les conditions, s'adresser à
CARRIERE & BORDUZAT,
15 oct — rue St. Louis, No. 11

HUILE D'OLIVE—30 barriques Huile d'Olive, un article très recommandable pour bruler et qui revient pas à plus haut prix que l'huile de spermaceti, à vendre par les soussignés.
CARRIERE & BORDUZAT,
15 oct — rue St. Louis, No. 11.

Succession de T. P. Willard.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur des héritiers mineurs du défunt, ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la cour,
15 oct — W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de John Penrice.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice des héritiers mineurs du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
15 oct — W F C DUPLESSIS, rég

COUR DES PREUVES.—Attendu que Edward Gottschalk a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu D M E Brintnall, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
15 oct — W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de W. V. Chardavoyne.
PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Avis est par le present donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la cour,
15 oct — W. F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 27 octobre courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente dans la rue du Canal, les meubles et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feue Mary Prendergast.
Conditions de la vente: Pour toutes sommes de $100 et au dessous comptant, et au dessus de cette somme à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. Par ordre de la cour.
15 oct — W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 18 Novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jacques Finney, l'esclave suivant, savoir:
Un nègre nommé Jacob, âgé d'environ 40 ans, ayant un rhumatisme.
Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
15 oct — W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 20 Novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Dalché, alias Javotte f. c. l., l'esclave suivant, savoir:
Margueritte, négresse âgée d'environ 40 ans.
Conditions de la vente: 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, rég.
N.B. L'acte de vente sera passé pardevant L. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 oct

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi, 21 Novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Magdeleine Ducongé, l'esclave suivant, savoir: Rose, négresse, âgée de 20 ans et son enfant nommée Adèle, âgée de 4 ans. Conditions de la vente: Comptant.
Par ordre de la Cour.
15 oct — W F C DUPESSIS, Régister

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines.—Cour des Preuves.—Succession de Valfroy Duplessis h. c. l.—Il sera vendu par le juge soussigné, pour le compte de ladite succession, Mardi le 11 de Novembre prochain, à midi, au lieu des séances de la cour de cette paroisse, les biens suivans, savoir:
1°. Une Terre située dans cette paroisse, rive gauche du fleuve à environ 35 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, ayant deux arpents et demi de face sur 40 de profondeur attenant d'un côté à la terre des héritiers du jug Lewis et de l'autre à celle de Manette et Euphrosine Duplessis f de c l.
2°. Une autre Terre située dans cette paroisse même rive du fleuve à environ 37 milles au-dessous de la Nelle Orléans, ayant 5 arpents de face sur 40 de profondeur, attenant à la terre de la veuve Sylvain Duplessis f de c l.
3°. Trois Esclaves, François, nègre de 20 ans; Nol nègre de 30 ans et Manon, petite négresse de 12 ans.
Conditions, les terres payables à 1, 2 et 3 ans de crédit, les esclaves à 6, 12 et 18 mois de crédit. Si les terres ne se vendent pas, elles seront louées au plus haut enchérisseur, payable annuellement, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque sur les biens vendus. Et le Lundi 20 du mois, il sera vendu sur les lieux pour compte de ladite *succession*, les objets mobilières ainsi que les chevaux, bœufs de trait, vaches, instrumens aratoires, &c.
Conditions—Comptant.
Paroisse de Plaquemines, le 9 Octobre 1834,
15 oct — G. LEONARD, Juge.

SUCRE.—102 boucauts de Sucre, en débarquement de la goelette Santa Anna, à vendre par
DUCROS & MORPHY,
15 oct — No. 15, rue de la Vieille Levée.

EAU FRAICHE DE SARATOGA—Reçue par le navire Alabama, de New-York, et à vendre par le soussigné.
13 oct—1s — A. RASCH.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No. 7747—*A. C. Anderson contre ses créanciers et les créanciers d'Anderson et Cleal*—La cession de bien par le pétitionnaire est par le présent acceptée par la cour au profit des créanciers du dit pétitionnaire et d'Anderson et Cleal, et il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, mardi 28 octobre 1834, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires de l'insolvable, et que pendant ce tems là toutes les poursuites dirigées contre sa propriété soient suspendues.
Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 13 octobre 1834.
15 oct—2ps — P A GUYOL, dép. greffier.

TRAITES sur France, à vendre rue de l'Esplanade [illegible] au consulat de France. [illegible] oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. A. GUILLOTTE.
Lundi, 20 octobre, à 9 heures du matin, rue des Orangers, près la Place l'Annonciation, faubourg Lafayette, il sera vendu 60 à 70 VACHES LAITIERES avec et sans veaux, toutes de première qualité.
15 oct—6

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu le samedi, 25 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un mulatre nommé Stevens, américain, depuis un an dans le pays, il est âgé de 27 à 28 ans, bon domestique de maison, cuisinier, maître d'hôtel et bon boucher.
Conditions: Payable à 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. 15 oct—4

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.
JEUDI, 16 octobre, à la nouvelle Bourse d'Hewlett, il sera vendu, à midi.
LYDIE, négresse âgée d'environ 22 ans, avec son enfant de 8 mois; elle est blanchisseuse, bonne domestique, fort robuste, et pourrait travailler au champ. Elle est acclimatée, d'une conduite irréprochable, et pleinement garantie.
Conditions: 60 jours de crédit, sur hypothèque. L'acte de vente se passera pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 oct

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.
IL sera vendu, mercredi, 15 octobre, à 10 heures du matin, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, un grand balot consistant en six balles de toile grise de coton de 3 4, importées et avariées dans le navire Grand Turc, capitaine Shaw, de Boston. 15 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
VENDREDI, 17 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, No. 50,
3 caisses chals assortis; 2 caisses mouchoirs madras; 1 caisse ditto [illegible]; 1 caisse ouvrées [illegible]; 2 balles indienne [illegible]; 1 caisse toile à chemise (belle); 1 caisse drap superfin pour habits; 1 balle kerseys brun; 2 balles toile à voile, do. pour tailleurs, do. pour prélats; 1 balle [illegible] et en couleur; 1 caisse vrai chaly; 1 caisse bas et chaussettes pour enfans; 1 caisse chals d'angora, &c.; 1 balle bonnets en laine. Conditions à la vente.
15 octobre

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
LE Mercredi, 12 de Novembre prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett,
l'Habitation ci-devant appartenant à M. J B Ory, située dans la paroisse St. Jacques, rive gauche du fleuve, à environ 16 lieues de cette ville, mesurant 14 arpents de face au fleuve, sur 80 arpens de profondeur, établie en sucrerie, ayant une machine à vapeur et toutes les bâtisses nécessaires pour opérer en grand. Il existe aussi un beau canal qui conduit de la sucrerie à la rivière [illegible]. Les personnes qui désireraient en faire l'acquisition sont invitées à s'adresser aux sus-nommés, pour plus amples informations.
Conditions:—Payable à 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 15 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI prochain, 18 du courant, il sera vendu à midi précis, à la Bourse de Hewlett,
Un Lot de Terre avec toutes les bâtisses qui sont dessus, situé rue d'Amour, entre les rues Bagatelle et Union, faubourg Marigny. Le dit lot mesure 25 pieds 6 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française. Cette propriété sera vendue pour effectuer le partage entre les héritiers de feue Thérèse des Capucins.
Conditions: comptant. L'acte de vente chez Wm. Y. Lewis, aux frais de l'acquéreur.
Aussi: Une jeune négresse âgée d'environ 10 ans, nommée Marie. 15 oct

PAR FERNANDEZ ET WHITING.
SAMEDI prochain, 18 du courant, à midi précis, à la Bourse Hewlett, il sera vendu, la négresse nommée Lucy, créolisée, âgée de 24 ans environ, cuisinière, blanchisseuse, domestique de maison, garantie des maladies et vices prévus par la loi.
Conditions: 4 et 8 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant Felix Grima, aux frais de l'acquéreur. 15 oct

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans en date du 10 Octobre 1834, il sera vendu, le Mardi 18 de Novembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les Propriétés et Esclaves ci-après désignés, dépendant de la succession de feu Nicolas Mioton,

Un Lot de Terre, avec les bâtisses qui sont dessus, situé rue de Chartres, entre les rues Toulouse et St. Louis; borné d'un côté par la propriété de M. J. Dufilho jeune, et de l'autre par celle de M. N Girod; ledit lot ayant environ 28 pieds de face à la rue de Chartres, sur 97 et demi pieds, plus ou moins, de profondeur.

Un Lot de Terre situé dans cette paroisse, à environ trois milles au-dessous de la ville, du même côté du fleuve, ayant un arpent de face au fleuve sur 40 arpens de profondeur, mesure française et ayant droit à la bâtisse et à la double concession, ensemble, les bâtisses qui sont dessus et qui consistent en une Maison [illegible] composée de 4 chambres à feu, 1 salon, 2 cabinets, galerie devant, et derrière, cuisine, chambres à domestiques, écurie, remise, étable à vaches, cabanes à nègres, hangards, &c.

Un îlet situé au faubourg Washington, à environ un mille au-dessous de carré de la ville, désigné par le No. 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de M. Charles Janin, lors notaire, ayant 277 pieds 8 pouces sur chacune des rues des Grands Hommes et de Craps, et 319 pieds 8 pouces et 6 lignes sur chacune des rues, de France et Lesseps, mesure américaine.

4 Lots de Terre situés au nouveau faubourg Marigny, les Nos. 2 et 4, dans l'îlet No. 95, ayant le premier 50 pieds de face à la rue de la Vertu, sur 150 pieds de profondeur, et le dernier 60 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur. Les Nos 5 et 6, de l'îlet 95, ayant chacun 60 pieds de face, à la Promenade Publique, au Canal Marigny, sur 120 pieds de profondeur; le tout mesure française et conformément au plan dressé par J Pilié, voyer de la ville, en date du 1er juin 1830 et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire.

Un Nègre congo, nommé Abailard, âgé d'environ 35 ans, un peu confiseur, bon sujet.

Un Nègre américain, nommé Nelson, depuis 8 ans et demi dans le pays, âgé d'environ 24 ans, charretier, bonne hache, et bon sujet.

Un Nègre créole, nommé Alexis, âgé d'environ 20 ans, confiseur et bon marchand de lait.

Un Griffe créole, nommé Moïse, âgé d'environ 17 ans, charretier et domestique.

Une Négresse américaine, nommée Suzane, âgée d'environ 25 ans, blanchisseuse et bonne domestique, avec son enfant, nommée Célestine, âgée de 2 ans.

Une Négresse américaine, nommée Mary, âgée d'environ 25 ans, blanchisseuse et domestique.

Une Négresse nommée Elisabeth, âgée d'environ 16 ans, domestique.

Une Griffonne créole, nommée Françoise, âgée d'environ 35 ans, bonne cuisinière, adonnée à la boisson.

Tous ces esclaves sont garanties de vices et maladies prévus par la loi.

Conditions:—Les propriétés foncières, payables à 1, 2 et 3 ans, et les esclaves à 6 et 12 mois de crédit, en billets divisés par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'au payement final.

Les actes de vente seront passés pardevant M. L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 oct

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu jeudi, 23 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un Lot de Terre situé entre les rues St. Louis et Conti, ayant 36 pieds 2 pouces de face à chacune des rues des Remparts et du Bassin, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.
Conditions: Moitié payable comptant, et le reste dans 1 et 2 ans.
L'acte de vente sera passé pardevant M. C. Pollock, notaire public. 15 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—13 octobre 1834—No. 7781—Michel Halphen contre ses créanciers—La cession de propriété par le pétitionnaire étant acceptée par la cour, au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers, ait lieu le 5 novembre prochain, en l'étude de Louis Féraud, notaire public, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et sa propriété soient suspendues.
Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 13 octobre 1834.
15 oct—2ps — P A GUYOL, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. J. F. Canonge, juge par intérim—No. 7754—Jacques E. Loreille contre ses créanciers, pour atermoiement—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et la cédule dans ce cas, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de C. Pollock, notaire public, mercredi 12 novembre prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et, que pendant ce tems là, toutes les poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues. Par ordre de la cour,
Bureau du greffier, 13 octobre 1834.
15 oct—2ps — F. BUISSON, dép. greffier

UN français qui peut offrir de bonnes recommandations, désire être employé comme [illegible] soit en ville soit à la campagne. S'adresser au Bureau de cette Feuille. 1 octobre—6

UNE Dame respectable et d'un bon tempérament désire s'employer comme NOURRICE. [illegible] désire également s'employer comme femme de chambre, Gardienne [illegible]. S'adresser sur l'habitation du Mr. Duralde. [illegible]